

Feu vert donné aux ultralégers

Aerosuisse se déclare satisfait de la décision du 24 juin prise par le Conseil fédéral, donnant aux ultralégers, trikes et gyrocoptères une chance d'obtenir une homologation en Suisse. Ces aéronefs ultralégers avec moteurs thermiques sont admis depuis des années déjà dans les pays voisins.

Les avions ultralégers avec moteurs thermiques se sont révélés respectueux de l'environnement, économiques et également peu bruyants avec 70 décibels. Toutefois, le seuil de tolérance du niveau de bruit extrêmement bas de 65 décibels seulement ne permet de distribuer aucun gyrocoptère équipé d'un moteur thermique disponible sur le marché. On peut à juste titre douter que les aéronefs ultralégers mus par des moteurs électriques s'imposent en Suisse.

A retenir enfin que les ultralégers ne peuvent voler en Suisse qu'à partir des aérodromes et par des pilotes formés. Aucun danger donc de «prolifération sauvage».

www.aerosuisse.ch

Fondée en 1968 en qualité de fédération faitière, AEROSUISSE défend les intérêts de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses et veille à préserver leurs moyens d'existence. Elle exerce son influence sur la législation dans ces deux domaines. AEROSUISSE regroupe aujourd'hui près de 150 entreprises et organisations : compagnies aériennes de lignes et de charters, aéroports nationaux et régionaux, aérodromes, sociétés d'assistance au sol, contrôle de la navigation aérienne, entreprises de maintenance, fabricants d'avions et de composants, les Forces aériennes, entreprises de l'industrie aérospatiale, écoles de pilotage, entreprises de services tournées vers l'aéronautique ainsi que toutes les associations importantes directement ou indirectement liées à l'aéronautique et à l'aérospatiale suisses.

Contact: Paul Kurrus, président, tél. 079 320 90 04